

ATTESTATION DE TYPE COMMISSION D'EXPERTISE-TYPE DE VEH. A MOT.

Catégorie Châssis de camion	Marque DIAMOND-T	Désignation du type / Signe de reconnaissance 522 C <u>Direction avancée</u> Cabine basculante	Ordre de type N° 1 2 9 5
---------------------------------------	----------------------------	--	-----------------------------

Moyens de reconnaissance du type Désign. "522 C" latéralement, à l'avant vers marchepied cab. *)
 N° de châssis frappé A l'avant, à droite latéralement s/longeron, vers jun.arr. de ressort
 N° de moteur frappé A droite sur carter moteur, au centre, s/plaquette rivée **)
 Constructeur du châssis **DIAMOND T Motor Car Company, CHICAGO (USA)**
 Constructeur du moteur **CONTINENTAL Motors Co., DETROIT (USA)**

MOTEUR CONTINENTAL K 6330 Marque et type Genre En ligne, s. en tête Carburant Bonzino Nombre cyl. 6 Temps 4 Alésage 101,6 mm. Course 111,12 mm. C.V.-impôt 27,528 Cylindres totaux 5 1405 cm³ C.V. frein 143 Refroidissement Eau Empl. du moteur A l'avant	CHASSIS Nombre d'essieux 2 Entraînement sur roues arrières 1. Frein A pied: hydraulique avec servo à dépression, sur toutes les roues 2. Frein A main: Mécanique, à serrage 1) extérieur, sur arbre de cardan***) 3. Frein A moteur : Sur demande Frein de remorque --- Direction avancée - A gauche Crotchet de remorque S/demande Nombre de vit. avant 5 avec double réduction Vit. en 1 ^{re} vit. en prise dir. 90 km/h.	CARROSSERIE DIAMOND T Motor Constructeur Car Co. CHICAGO Genre / Forme Cabine fermée basculante Freec Nombre de portes individuelle cabine 2 Nombre de places ass. 2) Total 2 Avant 2 Milieu -- Arrière - Nombre de places debout --- Pour motos: Siège arrière --- Sidécar ---
--	--	---

POIDS ET PNEUMATIQUES	Essieu avant	Essieu arrière	Total
Poids à vide du châssis prêt à rouler . . . avec. cabine	2'200 kg.	1'400 kg.	3'600 kg.
Capacité de charge du châssis (art. 11 RE)	kg.	kg.	5'700 kg.
Poids maximum garanti par le fabricant	kg.	kg.	9'300 kg.
Poids à vide du veh. carrossé (prêt à rouler)	kg.	kg.	--- kg.
Charge util.	kg.	kg.	--- kg.
Poids maximum garanti du train routier (camion / remorque) (36'000 lbs)	kg.	kg.	16'158 kg.
Pneumatiques: Dimension	8.25 - 20	10 Ply	simple/doubles
Capacité de charge (par pneu) 1'760 kg.) par essieu	3'520 kg.	7'040 kg.	

EQUIPEMENT ELECTRIQUE ET AVERTISSEUR

6 V.

3)

Phares: Marque Dispositifs BOSCH 3)
 Feux de position 2, sous les phares 3)
 Feux stop 1, combine 3)
 Indicateurs de direction: Syst. 4, éclair. électrique 3)
 AV. Lampe 3)
 Syst. antibloquant ampoules blux à cuiller 3)
 Feux rouges 1, combine 3)
 Eclairage du No de contr. 1, combine 3)
 AV = aux angles de cab. (orange) 3)
 AR = aux angles arr. du pont rge 3)
 Emplacement 2, à dépression

Essui-glace

DIMENSIONS

Voie { avant 1:860 mm.
 arrière 1:750 mm.

Largeur hors-tout AV 2:270 AR 2:210 mm.

Empallement 3:720 mm.

Longueur hors-tout châssis 6:670 mm.

Hauteur (non chargé) cabine 2:380 mm.

Garde au sol 220 mm.

Porte à taux, arrière châssis 1:600 mm.

Crochet de remorque (haut, dep. sol) --- mm.

Crochet de remorque (porte à faux) --- mm.

Diamètre de braquage ext. gauche 13,00 m.

Diamètre de braquage ext. droite 12,50 m.

Dim. Intérieures

Longueur du pont de charge mm.

Largeur du pont de charge mm.

Hauteur Intérieure mm.

Hauteur, du pont dep. le sol mm.

Ridelles (hauteur) mm.

OBSERVATIONS

*) ainsi qu'en préfixe du numéro de châssis un second numéro - non identique - est rattaché à l'arrière s/partie sup. du bloc - cylindres.

Co dernier doit être ignoré.

Levier basculant avec bouton de réglage (nouveau) de haut en bas) avec assaillage excentrique(

Mesure du bruit : A 7 m. latéralement

Au ralenti = 70 Phonc

Au régime maximum d'utilisation = 84 Phonc

1) Frein à main : Avec les garnitures d'origine, la décélération est insuffisante; doit être équipé de garnitures tendres Ferodo-Asbest.

2) Nombre de places : S/demande, la cabine peut être modifiée pour 3 places.

3) Equipement : N'est adapté aux prescriptions que lors du montage de la carrosserie et doit être contrôlé lors de l'expertise individuelle.

Lieu et date de l'expertise-type

ZURICH, le 26. 2. 1954

La commission d'experts-types